IDCC 1147 – CABINETS MEDICAUX CONNECT 2024

SOMMAIRE

1.	PARAMI	ÉTRER L'ENTREPRISE
1	L.1 Active	r la convention collective
1	L.2 Choisi	r la convention collective au niveau Établissement
2.	SALAIRE	S,PRIMES ET INDEMNITÉS
2	2.1 Prime	d'ancienneté
	2.1.1	Que fait le programme ?
	2.1.2	Que doit faire l'utilisateur ?
2	2.2 Prime	de remplacement temporaire dans un poste supérieur 6
	2.2.1	Que fait le programme ?
	2.2.2	Que doit faire l'utilisateur ?
2	2.3 Indem	nité d'astreinte
	2.3.1	Que fait le programme ?
	2.3.2	Que doit faire l'utilisateur ?
2	2.4 Indem	nité d'astreinte dérangée
	2.4.1	Que fait le programme ?
	2.4.2	Que doit faire l'utilisateur ?
3.	COTISAT	TIONS
	3.1 Prévoy	yance 7
	3.1.1	Prévoyance complémentaire
	3.1.2	Formation professionnelle
	3.1.3	Paritarisme
	3.1.4	Les profils

1. PARAMÉTRER L'ENTREPRISE

1.1 Activer la convention collective

ÉTAPE 1 : Aller en Paramètres/Bulletins de salaire/Conventions collectives

- ÉTAPE 2 : Dans le filtre décocher "Conventions utilisées"
- ÉTAPE 3 : Rechercher la **1147**

ÉTAPE 4 : Cocher au besoin "Utilisée" sur la partie de droite

Code	1147		STD	
Utilisée	~			
Secteur d'activité	ARTI.STD		Ŧ	
Date de définition	23/12/2021	• +		

1.2 Choisir la convention collective au niveau Établissement



ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Entreprise

ÉTAPE 2 : aller sur l'onglet **Règles sociales et fiscales**

ÉTAPE 3 : dans l'onglet **Général,** dans la zone "Conventions collectives", cliquer sur ÉTAPE 4 : sélectionner la convention collective **1147**

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

ARTI.STD - LEGISLATION SOCIALE DE BASE A L'URSSAF

0993.STD - nationale des prothésistes dentaires et des personn

1147.STD - du personnel des cabinets médicaux (médecin)

2. SALAIRES, PRIMES ET INDEMNITÉS

2.1 Prime d'ancienneté

2.1.1 Que fait le programme ?

- ✓ Création d'une donnée saisie de niveau salarié :
 - PR_ANC_1147_REP.STD REPRISE NB MOIS ANCIENNETE PRECEDENT CABINET IDCC 1147
- ✓ Création d'une donnée calculée de niveau salarié :
 - ANC_AN2_1147.STD ANCIENNETE en ANNEE CONTINUE (format décimal) avec REPRISE IDCC 1147
- ✓ Création d'une donnée tableau de niveau général :
 - **PR_ANC_1147.STD** PRIME ANCIENNETE IDCC 1147

libellé	borne inférieure		borne supérieure
moins de 3 ans		<=	3
de 3 à 6 ans	3	<=	6
de 6 à 9 ans	6	<=	9
de 9 à 12 ans	9	<=	12
de 12 à 15 ans	12	<=	15
de 15 à 18 ans	15	<=	18
de 18 à 20 ans	18	<=	20
20 ans et plus	20	<=	

libellé	valeurs
moins de 3 ans	0
de 3 à 6 ans	4
de 6 à 9 ans	7
de 9 à 12 ans	10
de 12 à 15 ans	13
de 15 à 18 ans	16
de 18 à 20 ans	18
20 ans et plus	20

- ✓ Création d'une donnée saisie établissement :
 - PR_ANC_BASE_1147.STD CHOIX DE LA BASE DE LA PRIME D'ANCIENNETE IDCC 1147
- ✓ Création de la ligne de Brut :
 - PR_ANC_1147.STD PRIME ANCIENNETE IDCC 1147

2.1.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Pour le calcul de la prime d'ancienneté le salarié bénéficie de la moitié de l'ancienneté acquise dans le cabinet précédent pour un emploi analogue ou plus élaboré.

Cette reprise ne vaut que pour la prime d'ancienneté



ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Salariés/Modification

ÉTAPE 2 : Dans les Valeurs aller dans le thème Divers au brut

ÉTAPE 3 : Saisir le nombre de mois sur :

PR_ANC_1147_REP.STD – REPRISE NB MOIS ANCIENNETE PRECEDENT CABINET – IDCC 1147

Choisir si la prime se calcule sur le salaire conventionnel ou sur le salarie de base :



ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Entreprises/Modifier

ÉTAPE 2 : Dans les Valeurs aller dans le thème Divers au brut

ÉTAPE 3 : Choisir sur la donnée :

- PR_ANC_BASE_1147.STD CHOIX DE LA BASE DE LA PRIME D'ANCIENNETE IDCC 1147
- 2.2 Mise en place des Congés d'ancienneté au 01/06/2024

2.2.1 Quel est le nombre de jours de congés d'ancienneté ?

✓ Création de donnée :

-CP_ANC_1147.STD

-JCP_ANC_1147.STD

CP_ANC_1147.STD		
Moins de 10 ans	0	
De 10 à 20 ans	1	
De 20 à 30 ans	2	
30 ans et plus	3	

2.2.2 Que doit faire l'utilisateur :

Appliquer la donnée JCP_ANC_1147.STD aux salariés concernés :

Mg

ÉTAPE 1 : Aller en Accueil/Informations/Salariés

ÉTAPE 2 : Dans l'onglet gestion du temps/congés payés

ÉTAPE 3 : Mettre la donnée JCP_ANC_1147.STD dans "Nombre de jours par an"

Etat civil \ Contrat \ Situation \ Règles sociales \ Règles fiscales \ Valeurs \ Gestion du temps			
Général Congés payés Valeurs Règles d'absence			
Acquisition des congés payés			
Mois de clôture des CP	Mai	•	
Périodicité d'acquisition	A chaque bulletin	•	
Méthode de décompte	Jours ouvrables (2,5 jours par mois)	•	
Prorata d'entrée-sortie	Aucun	•	
Prise des congés payés			
Congés payés ancienneté	JCP appliqué sur le mois de l'ancienneté	•	
Nombre de jours par an			
Report des congés payés			
Valorisation des congés payés			
Règle de calcul des congés	Choix le plus avantageux	•	
Règle de calcul du maintien	Jours réels	•	
Base de calcul du maintien	Mois précédent	•	
Taux de rémunération CP	10%	•	
Brut de référence			
Régularisation en fin de nériode			

2.3 Prime de remplacement temporaire dans un poste supérieur

2.3.1 Que fait le programme ?

- ✓ Création d'une donnée saisie salariée :
 - PR_REMPLACEMENT_1147.STD PRIME DE REMPLACEMENT IDCC 1147
- ✓ Création d'une ligne de brute :
 - **PR_REMPLACEMENT_1147.STD** PRIME DE REMPLACEMENT IDCC 1147

2.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : Dans les Valeurs mensuelles aller dans le thème Divers au brut

ÉTAPE 3 : Saisir le montant sur :

• PR_REMPLACEMENT_1147.STD - PRIME DE REMPLACEMENT - IDCC 1147

2.4 Indemnité d'astreinte

2.4.1 Que fait le programme ?

- ✓ Création d'une donnée saisie salariée :
 - ASTREINTE_1147.STD NOMBRE D'HEURES D'ASTREINTE EFFECTUEES DANS LE MOIS IDCC 1147
- ✓ Création d'une ligne de brute :
 - ASTREINTE_1147.STD INDEMNITE POUR HEURES D'ASTREINTES- IDCC 1147

2.4.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : Dans les Valeurs mensuelles aller dans le thème Horaire

ÉTAPE 3 : Saisir le nombre d'heure sur :

 ASTREINTE_1147.STD – NOMBRE D'HEURES D'ASTREINTE EFFECTUEES DANS LE MOIS – IDCC 1147

2.5 Indemnité d'astreinte dérangée

2.5.1 Que fait le programme ?

- ✓ Création d'une donnée de saisie :
 - ASTREINTE_DER_1147.STD NOMBRE D'HEURES D'ASTREINTE DERANGEES EFFECTUEES DANS LE MOIS - IDCC 1147
- ✓ Création d'une ligne de brute :
 - ASTREINTE_DER_1147.STD INDEMNITE POUR HEURES D'ASTREINTES DERANGEES IDCC 1147

2.5.2 Que doit faire l'utilisateur ?

ÉTAPE 1 : Aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : Dans les Valeurs mensuelles aller dans le thème Horaire

ÉTAPE 3 : Saisir le nombre d'heure sur :

 ASTREINTE_DER_1147.STD – INDEMNITE POUR HEURES D'ASTREINTES DERANGEES – IDCC 1147

3. COTISATIONS

3.1 Prévoyance

3.1.1 Prévoyance complémentaire

✓ Création de données, de lignes et de profils suivants :

Codes	Libellés
EV _1147_TA _NC_RENT.STD	Prévoyance TA Non-cadre - IDCC 1147 – RENTE
PREV_1147_TB_NC_RENT.STD	Prévoyance TB Non-cadre - IDCC 1147- RENTE
PREV _1147_TA _NC.STD	Prévoyance TA Non-cadre - IDCC 1147
PREV _1147_TB _NC.STD	Prévoyance TB Non-cadre - IDCC 1147
PREV _1147_T A _NC_MAIN.STD	Prévoyance TA Non-cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE
PREV_1147_TB_NC_MAIN.STD	Prévoyance TA Non-cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE
PREV _1147_TA _C_RENT.STD	Prévoyance TA Cadre - IDCC 1147- RENTE
PREV _1147_TB _C_RENT.STD	Prévoyance TB Cadre - IDCC 1147- RENTE
PREV _1147_TA _C.STD	Prévoyance TA Cadre - IDCC 1147
PREV _1147_TB _C.STD	Prévoyance TB Cadre - IDCC 1147
PREV _1147_TA _C_MAIN.STD	Prévoyance TA Cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE
PREV _1147_TB _C_MAIN.STD	Prévoyance TB Cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE
PREV _1147_TA _NC_GMS.STD	Prévoyance TA Non-cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE
PREV _1147_TB _NC_GMS.STD	Prévoyance TB Non-cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE
PREV _1147_TA _C_GMS.STD	Prévoyance TA cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE
PREV _1147_TB _C_GMS.STD	Prévoyance TB cadre - IDCC 1147- MAINTIEN SALAIRE

3.1.2 Formation professionnelle

- ✓ Création de 3 données de taux au niveau général :
 - FORM_PROF_1147_A.STD FORMATION PROFESSIONNELLE DE 11 SALARIES IDCC 1147
 - FORM_PROF_1147_B.STD FORMATION PROFESSIONNELLE + DE 11 SALARIES ET 50 SALARIES
 IDCC 1147
 - FORM_PROF_1147_C.STD FORMATION PROFESSIONNELLE + 50 SALARIES IDCC 1147
- ✓ Création d'une ligne de cotisation :
 - FORM_PROF_1147.STD FORM_PROF_1147.STD FORMATION CONVENTIONNELLE IDCC 1147

3.1.3 Paritarisme

- ✓ Création de données et lignes suivantes :
 - PARIT_ 1147_ NC.STD PARITARISME NON CADRE IDCC 1147
 - PARIT_1147_C.STD PARITARISME CADRE IDCC 1147

3.1.4 Les profils

- ✓ Création de profils :
 - **PREV_1147_UNIP_NC.STD** PREVOYANCE NON CADRE IDCC 1147 UNIPREVOYANCE
 - PREV_1147_UNIP_C.STD PREVOYANCE CADRE IDCC 1147 UNIPREVOYANCE
 - **PREV_1147_AG2R_NC.STD** PREVOYANCE NON CADRE IDCC 1147 AG2R
 - PREV_1147_AG2R_C.STD PREVOYANCE CADRE IDCC 1147 AG2R
 - **PREV_1147_HUMA_NC.STD** PREVOYANCE NON CADRE IDCC 1147 HUMANIS
 - **PREV_1147_HUMA_C.STD** PREVOYANCE CADRE IDCC 1147 HUMANIS
 - FORM_PROF_1147.STD FORMATION PROFESSIONNELLE CONVENTIONNELLE IDCC 1147
 - PARIT_1147_NC.STD PARITARISME NON-CADRE IDCC 1147
 - PARIT_1147_C.STD PARITARISME CADRE IDCC 1147

Cette documentation correspond à la version 7.10. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.